

# Cadre commun COAR de bonnes pratiques en matière d'entrepôts

Version publique 1 - 8 octobre 2020

Ceci est la traduction française, réalisée par le Noeud National RDA France, du document original "COAR Community Framework for Best Practices in Repositories" (DOI: [10.5281/zenodo.4110829](https://doi.org/10.5281/zenodo.4110829)). Pour faire référence au document en français, utiliser l'identifiant : DOI: [10.5281/zenodo.4118380](https://doi.org/10.5281/zenodo.4118380)

Le cadre commun sera révisé chaque année. Veuillez envoyer vos commentaires à [office@coar-repositories.org](mailto:office@coar-repositories.org)

## Objet

L'objectif de ce cadre est d'aider les entrepôts à évaluer et à améliorer leurs opérations actuelles sur la base d'un ensemble de bonnes pratiques applicables et réalisables.

Un certain nombre de cadres et de critères d'évaluation ont été élaborés pour aider les entrepôts à évaluer certains aspects de leurs opérations (tels que la découverte des données, l'accès, la réutilisation et l'intégrité des données, l'assurance qualité, la préservation des données, le respect de la confidentialité et la pérennité). Ces critères font partie de cadres d'évaluation différents, et sont souvent applicables dans une région particulière ou pour un type d'entrepôt spécifiquement. L'objectif de ce travail était de rassembler les critères pertinents dans un **cadre global et multidimensionnel pour évaluer les meilleures pratiques** qui peuvent être adoptées et utilisées par différents types d'entrepôts (de publications, institutionnel, de données, etc.) et dans différents contextes géographiques et thématiques.

## Processus

Le groupe de travail COAR a examiné les cadres existants, en a identifié les lacunes et évalué le niveau d'importance, de pertinence et de facilité de mise en œuvre. Il a classé chaque caractéristique comme essentielle ou recommandée.

Le cadre a été diffusé aux membres du COAR de juin à août 2020 pour recueillir leurs réactions sur les points suivants :

- La facilité d'adoption - Certaines des caractéristiques essentielles sont-elles trop difficiles à mettre en œuvre ?
- Les lacunes - Y a-t-il des critères importants qui manquent ?
- La clarté - Certains de ces critères sont-ils difficiles à interpréter ?
- La pertinence - Certains de ces critères ne sont-ils pas adaptés ?

Dans les prochains mois, le COAR s'efforcera de fournir des liens et des références d'exemples, de guides et d'instructions qui aideront la communauté à adopter ces meilleures pratiques.

Le groupe de travail Evaluation des entrepôts (Repository Assessment) du COAR examinera ce cadre sur une base annuelle (en juillet/août chaque année) afin de s'assurer qu'il reflète les meilleures pratiques actuelles et qu'il est pertinent pour la communauté internationale diversifiée des entrepôts.

## Relation avec d'autres outils et cadres d'évaluation

Les cadres suivants ont été pris en considération pour ce travail :

- [A data citation roadmap for scholarly data repositories](#) (feuille de route pour les entrepôts universitaires en matière de citation des données),
- [Core Trustworthy Data Repositories Requirements](#) (critères du CoreTrustSeal applicables aux entrepôts de données "de confiance"),
- [The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship](#) (les principes FAIR des données pour la gestion des données de la Recherche),
- [FAIRsharing Collaboration with DataCite and Publishers: Data Repository Selection, Criteria That Matter](#) (critères majeurs de sélection d'un entrepôt de données, collaboration entre DataCite et les éditeurs, FAIRsharing),
- [The TRUST Principles for digital repositories](#) (les principes TRUST pour les entrepôts d'objets numériques),
- [Defining the next generation repository \(COAR\)](#) (Les entrepôts de la prochaine génération, COAR),
- [Plan S: Making full and immediate Open Access a reality](#) (Plan S, réaliser l'Accès Ouvert total et immédiat).

## Définitions

Ressource (*resource content*) : Il s'agit de l'objet ou de l'élément qui a été déposé/téléchargé dans l'entrepôt (par exemple, un manuscrit, un jeu de données, une vidéo).

Enregistrement de métadonnées (*metadata record*) : Il s'agit de l'ensemble des métadonnées disponibles pour une ressource donnée.

Page d'accueil (*landing page*): Il s'agit de la page de l'entrepôt qui présente une ressource de contenu particulière de l'entrepôt.

## Cadre COAR de bonnes pratiques pour les entrepôts



Objectif	Caractéristique essentielle	Caractéristique recommandée
<b>1. Découverte</b>	1.1 L'entrepôt met en place des métadonnées de qualité et utilise des vocabulaires contrôlés (schéma de métadonnées d'une discipline, d'une région, ou généraliste, tel que le Dublin Core).	1.7 L'entrepôt permet la liaison entre ressources connexes telles que articles, données et logiciels (par exemple, en incluant les PID de ressources connexes détenues ailleurs).
	1.2 L'entrepôt permet le moissonnage de métadonnées à l'aide de OAI-PMH.	1.8 L'entrepôt fournit des en-têtes HTTP pour faciliter la découverte automatisée des métadonnées et des ressources associées aux éléments de l'entrepôt. Le cadre COAR de bonnes pratiques recommande l'utilisation de liens typés de type " <a href="#">Signposting</a> " pour implémenter cette fonction.
	1.3 Les métadonnées d'une ressource de l'entrepôt sont disponibles, même dans les cas où la ressource n'est plus disponible.	1.9 L'entrepôt prend en charge les PID pour les auteurs, les financeurs, les programmes de financement et les subventions, les institutions et autres entités pertinentes.
	1.4 L'entrepôt attribue un identifiant	1.10 Les métadonnées de l'entrepôt sont

	pérenne (PID) qui pointe vers la page d'accueil de la ressource, même dans les cas où la ressource n'est pas disponible.	disponibles sous une licence du domaine public Creative Commons et peuvent être téléchargées dans un format bibliographique standard.
	1.5 L'entrepôt offre un moteur de recherche et/ou les métadonnées sont indexées par des services de recherche et/ou des agrégateurs externes.	1.11 Les métadonnées de l'entrepôt sont disponibles dans des formats lisibles par l'homme et par les machines.
	1.6 L'entrepôt est signalé dans un ou plusieurs catalogues disciplinaires ou généraux (par exemple re3data, OpenDOAR ou d'autres catalogues nationaux, régionaux ou de domaine).	1.12 Dans le cas de données, l'entrepôt fournit des PID pour les données avec plusieurs niveaux de granularité, le cas échéant (par exemple, pour permettre à un projet de recherche de citer précisément le sous-ensemble d'un jeu de données qui a été utilisé).
<b>2. Accès</b>	2.1 L'accès aux ressources de l'entrepôt est gratuit pour l'utilisateur.	2.5 L'entrepôt offre un mécanisme permettant de mettre des fichiers très volumineux à la disposition des utilisateurs hors de l'interface utilisateur normale (dans les cas où le fichier devient trop volumineux pour l'utilisateur).
	2.2 L'entrepôt garantit l'accès continu aux ressources pendant une période de temps affichée publiquement.	2.6 Dans les cas où l'accès à une ressource est restreint, l'entrepôt rend possible un moyen alternatif d'accéder à cette ressource (par exemple en contactant l'auteur).
	2.3 L'entrepôt permet aux personnes porteuses de handicap d'accéder à sa documentation et à ses métadonnées.	
	2.4 Neutralité du dispositif - aucun dispositif spécifique n'est nécessaire pour que les utilisateurs puissent accéder à l'entrepôt.	
<b>3. Réutilisation</b>	3.1 L'entrepôt inclut des informations sur les licences qui précisent les conditions de réutilisation dans les métadonnées d'une ressource.	3.5 L'entrepôt dispose d'API ouvertes pour prendre en charge le moissonnage en texte intégral et/ou la fouille de textes et de données.
	3.2 L'entrepôt fournit des PID citables (1) - voir 1.4.	3.6 Les ressources sont stockées dans des formats standard de la communauté, lisibles par les machines.
	3.3 L'entrepôt fournit une liste des formats qu'il privilégie, et ces formats ne	

	sont pas propriétaires.	
	3.4 Les pages d'accueil contiennent les métadonnées relatives à la ressource, y compris les informations nécessaires pour la citer sous un format lisible par les machines et par les humains.	
<b>4. Intégrité et authenticité</b>	4.1 L'entrepôt fournit de la documentation ou dispose d'une politique décrivant ses pratiques pour éviter l'accès/la manipulation non autorisés des ressources.	4.4 L'entrepôt fournit des informations sur le(s) fournisseur(s) de contenu dans les métadonnées, y compris le nom de la (des) personne(s) et/ou institution(s) responsable(s) de la ressource.
	4.2 L'entrepôt conserve une trace de toutes les modifications apportées aux métadonnées et aux ressources de l'entrepôt.	
	4.3 L'entrepôt prend en charge le versionnage des métadonnées et des ressources après le dépôt.	
<b>5. Assurance qualité</b>	5.1 L'entrepôt assure une vérification de base des métadonnées (et des ressources, le cas échéant) (2).	5.3 L'entrepôt permet l'annotation, le commentaire ou l'évaluation des ressources et des métadonnées.
	5.2 L'entrepôt fournit de la documentation ou dispose d'une politique décrivant les processus de curation appliqués aux ressources et aux métadonnées.	
<b>6. Confidentialité des données sensibles (par exemple, sujets humains, etc.)</b>	6.1 Dans les cas où l'entrepôt recueille des données de recherche sensibles, il existe des mécanismes qui permettent aux propriétaires des données de limiter l'accès aux seuls utilisateurs autorisés.	6.2 Dans les cas où l'entrepôt recueille des données de recherche sensibles, l'entrepôt fournit plusieurs niveaux d'accès adaptés aux différents niveaux d'exigence de sécurité des données.
<b>7. Préservation</b>	7.1 L'entrepôt (ou l'organisme qui gère l'entrepôt) a un plan à long terme pour la gestion et le financement de l'entrepôt.	7.3 L'entrepôt a une approche documentée de la préservation, qui adopte des pratiques reconnues de préservation.
	7.2 L'entrepôt fournit de la documentation ou a une politique qui définit la durée pendant laquelle les ressources seront gérées sur le long terme et de la documentation sur les pratiques de préservation.	7.4 L'accord entre le déposant et l'entrepôt prévoit toutes les actions nécessaires pour assurer les responsabilités de préservation - par exemple les droits de copie, de transformation et de stockage des ressources.

<b>8. Pérennité et gouvernance</b>	8.1 L'entrepôt indique clairement quelle organisation est responsable de la gestion de l'entrepôt.	
	8.2 L'entrepôt indique clairement la nature de la gouvernance des services (ou de l'organisation qui gère l'entrepôt).	
<b>9. Autres caractéristiques</b>	9.1 L'entrepôt dispose d'un point de contact ou d'un service d'assistance pour aider les déposants et les utilisateurs.	9.5 L'entrepôt fonctionne avec des systèmes d'exploitation et d'autres systèmes de base bien maintenus
	9.2 L'entrepôt affiche publiquement qu'il répondra aux demandes de renseignements dans un délai défini (qui n'excède pas 14 jours).	9.6 Le système de soumission prend en charge à la fois les dépôts individuels et les dépôts en masse de documents et de ressources.
	9.3 L'entrepôt fournit de la documentation ou a une politique qui définit le périmètre des ressources acceptées dans l'entrepôt.	
	9.4 L'entrepôt recueille et partage les statistiques d'utilisation collectées avec une méthodologie standard (par exemple, nombre de vues, téléchargements).	

(1) Un PID citable implique un PID exprimé sous la forme d'une URL qui se résout en une page d'accueil spécifique pour cette ressource, et cette page d'accueil doit contenir des métadonnées lisibles par les machines décrivant le jeu de données. Le cadre COAR de bonnes pratiques en matière d'entrepôts recommande l'adoption d'un protocole commun de qualification de liens à cet effet.

(2) Comme défini par CoreTrustSeal, le niveau minimal de curation implique une brève vérification et l'ajout de métadonnées ou de documentation de base si nécessaire.